

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation: 13/07/2021

Membres en  
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Annick IENZER par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par Michèle MATHIEU, Barbara LOUCHART par Joël BOISSIERE, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER

### COMPLEMENT TARIF HALTE NAUTIQUE - (D 2021 077)

Considérant les tarifs adoptés le 29 mars 2021,

Considérant le tarif de stationnement sans habitation (semaine, mois, année, hivernage) selon la taille des bateaux,

Considérant l'absence de tarif pour l'utilisation ponctuelle d'eau et d'électricité des bateaux en stationnement par leurs résidents lorsque ces derniers souhaitent l'occuper,

Le Maire propose d'ajouter un forfait journalier pour les résidents des bateaux en stationnement de 2€ par jour pour l'accès aux services (eau, électricité, local sanitaire).

Par ailleurs, considérant le droit de place de 12 euros à la journée (24 heures) avec l'accès aux services eau et électricité,

Considérant que certains bateaux ne s'arrêtent qu'une demi-journée le temps de bénéficier des services,

Le Maire propose d'ajouter un droit de place de 6 euros à la demi-journée avec l'accès aux services eau et électricité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer un forfait journalier de 2€ par jour pour l'accès aux services (eau, électricité, local sanitaire) par les résidents des bateaux en stationnement.

DECIDE d'adopter un droit de place à la demi-journée de 6 € pour l'accès aux services (eau, électricité, local sanitaire).

AUTORISE le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

  
Le Maire  
Oliver MAGUET

